

Assemblée générale ordinaire

Procès-verbal du 21 juin 2024

PARTICIPANTS

Présidente : Madame VIGUE (MAIF)

- ABEILLE IARD ET SANTE
- AGPM
- AIG EUROPE SA
- AIOI NISSAY DOWA
- ALLIANZ
- ALTIMA
- AREAS
- ASSICURAZIONI GENERALI
- ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS
- ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER
- ASSURANCE DU CREDIT MUTUEL IARD SA
- AXA FRANCE
- AXERIA
- BPCE IARD
- CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES
- CARMA
- CHUBB
- CNP ASSURANCES
- DEVK
- EQUITE
- EURO INSURANCE DAC
- GAMEST
- GENERALI ASSURANCES
- GENERALI BIKE
- GFA CARAIBES
- GMF ASSURANCES
- GROUPAMA
- HDI GLOBAL SE
- HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES
- HELVETIA GLOBAL SOLUTIONS
- L'AUXILIAIRE
- LE FINISTERE ASSURANCES
- LIBEA SA
- MAAF ASSURANCES S.A.
- MACIF
- MACIFILIA
- MACSF MEDI ASSURANCES
- MAIF
- MAPA
- MASTER
- MAT - MUTUELLE DE L'ARTISANAT ET DU TRANSPORT
- MATMUT
- MATMUT & CO
- MEDICALE DE FRANCE
- MFA - MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE
- MMA IARD
- MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES
- MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE
- NATIO ASSURANCES
- PACIFICA
- QBE EUROPE SA
- SAUVEGARDE
- SERENIS
- SMABTP
- SMACL ASSURANCES SA
- RELYENS
- SURAVENIR
- THELEM
- WAKAM
- XL INSURANCE COMPANY SE
- ZURICH INSURANCE PLC

Cabinets de gestion conviés à titre exceptionnel :

- AVUS FRANCE
- AFES FRANCE
- CED GROUP
- DEKRA CLAIMS SERVICE FRANCE
- MSA MULTISERASS
- VAN AMEYDE
- TVM REGLEMENTS
- AXA PARTNERS

Invités :

Monsieur MARQUEZ
Monsieur ROUX

Directeur Bureau portugais
Directeur FGAO

En présence de :

Monsieur CHAUVIN
Monsieur TELLOLI

DAF GPSA
Directeur BCF

Madame Emmanuelle VIGUE ouvre la séance de l'assemblée générale ordinaire et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2023 (AGE et AGO)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1ère décision : Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 23 juin 2023.

2. Rapport d'activité 2023

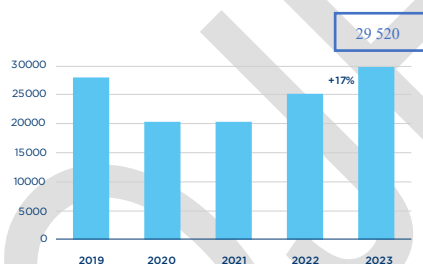
La présidente invite M. TELLOLI à présenter l'activité du BCF pour l'année 2023 et les 5 premiers mois de 2024.

D'une façon générale, elle note qu'à une vue à juin 2024 le BCF a bien réussi à renforcer ses capacités opérationnelles et à optimiser ses processus internes pour remédier à la situation antérieure de blocages IT, de performance de gestion et de difficultés de recrutements.

2.1 Activité de l'Entité de gestion

Mme VIGUE précise qu'en 2023, le marché français a géré 52 959 sinistres survenus en France, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2022. Elle donne la parole à M. TELLOLI.

Concernant le BCF plus spécifiquement, sur la partie Entité de gestion, il est constaté une poursuite de la hausse de sinistralité déjà constatée en 2022. Le nombre d'affaires nouvelles reçues au BCF a augmenté de 17 % par rapport à 2022, atteignant 29 520 sinistres, ce qui constitue un plus haut jamais enregistré. A noter que l'Entité de gestion n'a pas pu traiter la totalité de ces affaires nouvelles dans l'exercice. Fin 2023, 2325 affaires nouvelles n'avaient pas encore fait l'objet d'une ouverture de dossiers en gestion. Ainsi, 27 195 affaires nouvelles ont été traitées pour gestion, ce qui constitue une hausse de productivité de 33%/ N-1 pour les gestionnaires, sachant qu'en 2022 seules 20 329 affaires nouvelles avaient pu être distribuées sur les 25 098 qui avaient été reçues.



La ventilation des affaires nouvelles distribuées fait apparaître une répartition des sinistres conforme aux années pré-covid. Sinistres E à 39,90%, et G à 47,41%.

Corrélativement à la hausse de sinistralité les échanges avec les différentes parties prenantes ont repris et 204 509 flux entrants ont été injectés en gestion, dont 133 448 emails passés par le biais du Pôle indexation (83% indexés en automatique par la RAD LAD). Il est prévu courant 2024 un transfert d'un indexeur vers une activité de gestion standard.

En termes de clôtures de dossiers, après les dysfonctionnements en 2022, des opérations de régularisation ont eu lieu ponctuellement début 2023, et un batch de clôture automatique a été mis en place en juin 2023. Outre les règles de gestion entraînant des clôtures régulières, un batch trimestriel vient désormais clôturer les sinistres répondant aux critères du batch. En conséquence, les dossiers actifs s'élèvent à 20 926 pour 2023 (-40%).

Pour la première fois la productivité sur l'ensemble de l'année s'élève à 93 activités par jours et par gestionnaire, ce qui constitue un record. A noter que les gestionnaires se sont retrouvés à 6 ETP sur 9 pour gérer l'activité entrante pendant environ 6 mois, en raison d'absence longue durée non prévues et de difficultés de recrutements suite à des départs non remplacés.

2.2 Entité Support Technique

Concernant l'Entité Support, il est constaté une croissance d'activité également. Celle-ci a traité 611 désignations. 294 demandes de désignation de correspondants contre 202 en 2022, et 317 notifications pour la désignation de représentants 4ème directive contre 181 en N-1.

Le BCF a été destinataire de 174 appels en garantie à l'encontre du marché français. L'Entité Support continue son travail très chronophage de traitement de listes en provenance de certains bureaux étrangers afin d'éviter l'inscription d'appels en garantie. Force est de constater que les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Pour les escalades, l'Entité a été saisie dans le cadre de 62 dossiers, avec un taux de réponse de 78%. 10 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation, dont 6 ont été transigés.

2.4 Bureau Gestionnaire et Émetteur

Un point est ensuite réalisé sur l'activité du BCF en sa qualité légale de **Bureau Gestionnaire**, et de Bureau Émetteur.

La hausse de la sinistralité en France se poursuit, avec 52 959 sinistres cartes vertes gérés en France au niveau du marché français (+10%).

Au cours de l'année 2023, le BCF a géré 12 895 affaires nouvelles concernant des accidents en France impliquant des véhicules immatriculés à l'étranger, ce qui représente une hausse de 50 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2023, le nombre de demandes de remboursement transmises aux autres bureaux (1805) a diminué de 27%, pour 13 007 K€. Néanmoins, la Roumanie avec 1334 demandes, représente toujours 73 % du total des demandes et des montants.

Enfin, le BCF intervient également en qualité de **Bureau Émetteur** pour les accidents survenus à l'étranger, et causés par des véhicules immatriculés en France.

En 2023, le BCF enregistre un plus haut jamais rencontré avec 10 851 d'affaires nouvelles, soit +14%.

En outre, le BCF a pris en charge 2848 dossiers ce qui représente une hausse de 65% en volumes. Le montant total de ces paiements est également en hausse de 24% avec 11 267K€, contre 9 365 608 € en 2022.

2.3 Appels en garantie

Le BCF a reçu 174 appels en garantie contre 149 en 2022 (+16%). Le BCF reste à la même place que l'année dernière dans le classement COB, ce qui est très dommageable en termes d'image à l'international (antépénultième place).

2.4 Fausses cartes vertes

En 2023, le BCF a géré 44 dossiers « fausse carte verte » contre 52 en 2022. Seulement 9 affaires nouvelles ont été inscrites durant l'exercice. Dans 18 dossiers Il a dû régler ses homologues pour un montant global de 44 K€.

Les deux pays avec lesquels le BCF est amené à donner sa caution du fait d'automobilistes français porteurs de faux document sont, comme les années précédentes, le Maroc et la Tunisie.

Le sujet de la lutte contre les fausses cartes vertes refait surface avec la question de la dématérialisation de l'IMIC.

2.5 Assurance Frontière

L'année 2023 marque la poursuite de la tendance à la hausse en termes de délivrance de certificats aux frontières guyanaises avec le Brésil et le Surinam. La délivrance des certificats se répartit comme suit :

- 95 par les différents Bureaux de douanes de la France Métropolitaine, dont 88 pour St Pierre et Miquelon,
- 472 par les douanes guyanaises,
- 6 au Siège du Groupement.

Le bilan au 31 décembre 2023 du Groupement de Co-Assurance « Assurance Frontière » présente un compte de résultat bénéficiaire pour un montant de 35 492 € correspondant au montant des primes perçues pendant cette année.

1 sinistre enregistré mais repoussé par le mandataire du BCF.

2.6 Activité 1^{er} Semestre 2024

Sur les 5 premiers mois de 2024. Les premières tendances confirment une progression à la hausse en matière d'affaires nouvelles traitées (+18% de juin 2023 au 6 juin 2024).

L'Entité de gestion affiche en termes d'activités restantes 7500 activités GED à traiter, alors qu'il en restait 15 913 au 31 décembre 2023 et 18 044 au 31 décembre 2022. Du 1^{er} janvier au 10 juin 2024, la productivité par jour et par gestionnaire atteint un record à 99 activités GED.

L'effectif est désormais complet sur le papier bien qu'il reste un ETP gestionnaire standard absent depuis plus d'un an (absence longue durée). A noter que 5 ETP n'ont pas achevé leurs formations.

3. Arrêté des comptes 2023

M. Thibaut Chauvin présente les comptes 2023.

- Réalisations budgétaires du BCF

POSTES BUDGETAIRES	Réel 2022	Budget 2023	Atterrissage 2023	Réel 2023	Réel 2023/ Budget 2023		Budget 2024	Budget 2024 Réel 2023	
Frais de personnel	1 386,1	1 458,3	1 533,5	1 490,7	32,4	2,2%	1 573,3	82,6	5,5%
Frais d'immeuble	349,6	427,9	325,4	310,1	-117,8	-27,5%	300,0	-10,1	-3,2%
Frais informatiques	426,6	524,2	558,2	561,1	37,0	7,1%	670,7	109,6	19,5%
Frais de bureau	7,5	18,8	7,7	4,5	-14,3	-76,0%	9,0	4,5	100,0%
Autres Frais	14,4	6,6	7,1	12,3	5,7	86,1%	7,5	-4,8	-38,9%
Autres frais d'activité	32,5	34,9	32,7	34,4	-0,5	-1,5%	33,0	-1,4	-4,0%
Frais "contacts, études"	114,7	162,0	155,8	156,5	-5,5	-3,4%	163,0	6,5	4,2%
CHARGES NETTES DIRECTES	2 331,4	2 632,6	2 620,4	2 569,5	-63,1	-2,4%	2 756,5	187,0	7,3%
QP GPSA	755,4	646,9	633,0	628,6	-18,3	-2,8%	794,4	165,8	26,4%
CHARGES EXPLOITATION	3 086,8	3 279,6	3 253,3	3 198,0	-81,6	-2,5%	3 550,8	352,8	11,0%
Charges non récurrentes	84,4	78,4	22,1	21,5	-56,9	-72,6%	15,0	-6,5	-30,3%
TOTAL CHARGES	3 171,2	3 358,0	3 275,4	3 219,5	-138,5	-4,1%	3 565,8	346,3	10,8%
Investissements	466,2	182,0	239,5	226,2	44,2	24,3%	458,3	232,1	102,6%

Le total des charges 2023 du BCF s'établit à 3 220 K€ soit 139 K€ en-dessous de ce qui était prévu au budget.

Cette différence s'explique de la façon suivante :

Frais de personnel : +32 K€ - Le provisionnement des médailles du travail demandé par les commissaires aux comptes explique en grande partie ce décalage budgétaire (+33 K€) ainsi que le recours à l'intérim (+23 K€). Ces deux décalages sont partiellement compensés par la masse salariale chargée inférieure au budget (-23 K€).

Frais d'immeuble : -118 K€- La répartition des surfaces du 31 rue du Colisée non connue au moment de l'établissement du budget 2023 explique la sous-consommation budgétaire, et ce malgré le doublon de loyer de mars.

Frais informatiques : +37 K€ - Cet écart s'explique en partie par l'augmentation des dotations aux amortissements à la suite des investissements mis en service sur l'année entière (+73 K€). La maintenance (-22 K€), l'hébergement (-12 K€) et les dépenses de fournitures prévues non consommées (-5 K€) ont été plus faibles que prévus.

QP GPSA : -18 K€ - Principalement imputable à la quote-part informatique (-50 K€) car l'équipe a été mobilisée moins que prévue sur le projet de refonte de l'applicatif, à l'inverse la quote-part finance comptabilité (+18 K€) et celle des moyens généraux (+17 K€).

Charges non récurrentes : -57 K€ - Les dépenses de déménagement ont été plus faibles que prévu (-27 K€) et l'étude sur le remplacement de l'outil OWI n'a pas été réalisée (-25 K€).

- **Investissements** : +44 K€ - Voir détail ci-dessous

INVESTISSEMENT en K€	Budget 2023	Réel 2023	Réel - Budget
Matériel et mobilier	2,0	0,0	-2,0
Informatique	0,0	0,0	0,0
Développements informatiques	180,0	226,2	46,2
Mailbot BCF	30,0	0,5	-29,5
Evolutions BCF (COB...)	120,0	225,7	105,7
Typage automatique des documents	30,0	0,0	-30,0
	182,0	226,2	44,2

Comptes consolidés 2023

Bilan

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERC. 2022	PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
	BRUT	AMORT.	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 796 200 €	1 654 508 €	1 141 692 €	1 038 588 €	Fonds Commun	3 156 000 €	3 133 000 €
Immobilisations financières	279 818 €		279 818 €	269 400 €	Résultat Assurance Frontière	35 492 €	52 613 €
Immobilisations en cours	13 513 €		13 513 €	166 500 €	Avance sur investissement	483 544 €	599 997 €
TOTAL I	3 089 531 €	1 654 508 €	1 435 023 €	1 474 488 €	TOTAL I	3 675 035 €	3 785 609 €
ACTIF CIRCULANT					EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Avances sur sinistres survenus en France (dossiers contentieux)	222 674 €	220 329 €	2 344 €	180 747 €	Solde des cotisations à répartir	474 516 €	438 058 €
Créances au titre des dossiers sinistres	3 789 344 €		3 789 344 €	5 105 774 €	TOTAL II	474 516 €	438 058 €
C/Courants Adhérents Débiteurs	20 884 €		20 884 €	72 904 €	AUTRES DETTES		
Autres Créances	456 506 €		456 506 €	36 928 €	Dettes au titre des dossiers sinistres	2 256 706 €	4 788 834 €
Charges constatées d'avance	133 571 €		133 571 €	126 375 €	C/Courant Adhérents Crédoeurs	226 144 €	266 176 €
Disponibilités	1 064 372 €		1 064 372 €	2 544 542 €	Dettes fournisseurs & cptes rattachés	149 960 €	- €
TOTAL II	5 687 352 €	220 329 €	5 467 022 €	8 067 271 €	Dettes Fiscales Ass. Frontière	18 338 €	17 484 €
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 776 883 €	1 874 837 €	6 902 045 €	9 541 758 €	Compte courant BCF chez AFN	101 347 €	245 596,40 €
					Autres dettes	- €	- €
					TOTAL III	2 752 494 €	5 318 091 €
					TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 902 045 €	9 541 758 €

Les points d'attention du bilan sont :

- Mise en service d'immobilisations pour 379 K€ (développements applicatif).
- La diminution des créances au titres des sinistres survenus à l'étranger pour – 1 317 K€.
- La diminution des dettes au titre des sinistres survenus en France pour – 2 532 K€.
- L'avance/investissement de 600 K€ demandée aux adhérents en 2021 pour financer l'acquisition du nouvel applicatif a commencé en 2023 à être remboursée partiellement.
- La diminution de la trésorerie pour 1 481 K€ qui est le reflet des explications ci-dessus.

Compte de résultat

	Activité BCF	Activité AF	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations des adhérents				
- Frais généraux	3 219 062 €	- €	3 219 062 €	3 171 152 €
- Reliquat sur gestion sinistres	123 130 €	- €	123 130 €	30 506 €
Primes émises Assurance Frontière	- €	55 167 €	55 167 €	52 613 €
Sous total	3 342 192 €	55 167 €	3 397 359 €	3 254 271 €
Variations créditrices de provisions techniques AF	- €	- €	- €	- €
Total 1 - produits d'exploitation	3 342 192 €	55 167 €	3 397 359 €	3 254 271 €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 943 471 €	- €	2 943 471 €	3 030 749 €
prestations et frais payés sur sinistres AF	- €	19 675 €	19 675 €	- €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	276 056 €	- €	276 056 €	140 410 €
Total 2 - charges d'exploitation	3 219 527 €	19 675 €	3 239 202 €	3 171 159 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	122 665 €	35 492 €	158 157 €	83 112 €
RESULTAT FINANCIER (3-4)	- €	- €	- €	- €
RESULTAT COURANT (1-2+3-4)	122 665 €	35 492 €	158 157 €	83 112 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
- au titre des frais généraux	- €	- €	- €	8 €
- au titre des sinistres	58 370 €	- €	58 370 €	40 227 €
Total 5 - produits exceptionnels	58 370 €	- €	58 370 €	40 235 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- au titre des charges s/ sinistres irrécouvrables	181 035 €	- €	181 035 €	70 734 €
Total 6 - charges exceptionnelles	181 035 €	- €	181 035 €	70 734 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 122 665 €	- €	- 122 665 €	- 30 499 €
Total des produits	3 400 562 €	55 167 €	3 455 729 €	3 294 506 €
Total des charges	3 400 562 €	19 675 €	3 420 237 €	3 241 893 €
RESULTAT NET	0 €	35 492 €	35 492 €	52 613 €

Concernant l'AFN, le résultat net dégagé est de 35 K€, il correspond aux primes sur les certificats d'assurance frontière délivrées sur l'exercice 2023. 573 certificats ont été délivrés.

Enfin, M. CHAUVIN intervient pour préciser que le commissaire aux comptes a certifié les comptes sans réserve.

La présidente fait procéder au vote :

Résolution n.1 : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la communication du BCF sur l'activité 2023, et conformément à l'article 18 des statuts, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et reçu présentation des comptes :

- Approuve les comptes de l'exercice 2023
- Approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice considéré.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Fixation du taux de cotisation – pour information

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Budget 2024
Assiette (Primes RC AUTO N-1) en K€	8 733 376	8 876 027	8 876 027 enc provisoires
Total des frais de fonctionnement net en K€	3 171	3 219	3 566
Taux de cotisation ‰	0,0363	0,0363	0,0402

Les frais de fonctionnement sont répartis sur les membres en fonction des primes RC auto encaissées sur l'exercice précédent.

Le taux de cotisation reste à **0,0363** ‰ pour 2023. En 2024, le taux de cotisation établi sur les assiettes de primes provisoires est estimé à **0,0402** ‰.

5. Nomination d'un administrateur

La présidente, Mme VIGUE, rappelle les dispositions de l'art. 9 des Statuts. Il est proposé à l'assemblée générale de ratifier la nomination de M. Sezer INCE faite le 20 juin 24 en conseil d'administration, en remplacement de Mme Marie-Cécile BLASQUEZ pour COVEA. Elle demande à M. INCE de se présenter.

Résolution n.2

Conformément à l'article 9 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Sezer INCE**, en remplacement de Madame Marie-Cécile BLASQUEZ – COVEA au conseil d'administration du Bureau central français.

6. Actualité France et international

Madame VIGUE et Monsieur TELLOLI reviennent sur l'actualité internationale par le biais des différentes thématiques traitées au niveau du Conseil des Bureaux.

- 75ème anniversaire du COB

Le COB fête en 2024 ses 75 ans d'existence, la présidente encourage les membres du conseil à suivre l'activité du COB, et les célébrations de cet anniversaire sur LinkedIn.

- Indicateurs de stabilité financière

En 2023, 2036 OGC ont été émis pour une valeur totale de 9 926 336€, ce qui constitue une baisse en volume de 70% par rapport à 2022. Ces éléments apportent clairement la preuve concrète que la situation s'améliore, avec des causes différentes, pour les Bureaux bulgares et roumains. Pour mémoire en 2021, à titre d'exemple, ces 2 bureaux représentaient à eux seuls 5 311 OGC pour un montant total de 26 775 813 €.

Sans tenir compte des OGC délivrés à ces deux Bureaux, la fluctuation annuelle de 2022 à 2023 constituerait une diminution de 8 % du nombre d'OGC.

S'agissant du délai moyen de remboursement à l'échelle du système la situation se détériore et passe pour l'ensemble du système d'une moyenne de 22 jours en 2022 à 26,7 en 2023.

Le BCF n'est pas en cause en termes de délais, en revanche il est mis à l'index en termes de volumes. Ainsi, le Monitoring Ctee a contacté les Bureaux individuellement, dont le BCF, afin de lui demander une solution définitive et la mise en place d'un plan d'action formalisé. A ce titre, la Présidente demande à chaque société de mener une réflexion sur l'identification et la mise en place d'un moyen de contrôle des décomptes non réglés des correspondants avec une antériorité de plus d'un mois (batches informatiques bimensuels, typage des mails reçus...). Des actions de contrôle de la mise en œuvre de cette demande seront ensuite réalisées sur le dernier trimestre 2024.

A titre d'exemple, la présidente précise avoir mis en place pour MAIF un batch bimensuel pour identifier ces activités.

- Membership

Biélorussie

Le Bureau est suspendu depuis le 30 juin 2023. Un suivi étroit de l'impact des sanctions continue à être mis en œuvre. Le Bureau reste garant de 400 000€ pour 124 dossiers non encore réglés.

Bulgarie

Le Bureau bulgare reste quant à lui sous surveillance (confirmation en mars 2024 par le Supervisory Board). Un 6^{ème} appel sur la garantie bancaire de 5M€ vient d'être effectuée. La tendance à la baisse du volume, voire des montants, des OGCs émis à l'encontre du Bureau bulgare constatée l'année dernière se poursuit sur cet exercice. Néanmoins, la vigilance reste de mise dans la mesure où les pratiques des acteurs sur place ont peu évolué.

Iran

La suspension du Bureau a été confirmée par le Supervisory Board à compter du 1^{er} janvier 2024. Des réunions ont eu lieu entre le COB et la direction du Bureau iranien, sans pour autant que la situation puisse évoluer positivement.

Moldavie

Pour mémoire l'AG du COB de 2020 avait mis fin au statut de mise sous surveillance du Bureau. Il vient d'être accepté que la garantie bancaire actuellement de 4,25M€ soit réduite de 50% au regard des bonnes performances de ce marché.

Russie

Le Bureau est suspendu depuis le 30 juin 2023. En dépit de quelques dettes impayées sur différents marchés, dont la France pour un sinistre lourd, les études du COB n'ont révélé aucune menace pour la stabilité financière du système.

- MID 6

Il est revenu sur la transposition en droit interne de la 6^{ème} directive automobile. Les éléments majeurs ont été détaillés en Commission circulation internationale. Un focus particulier est donné, en compagnie de M. ROUX Directeur du FGAO, sur la question de l'accord entre les Organismes d'insolvabilité sponsorisés par le COB. Effet, dans la mesure où le Luxembourg vient de signer les accords, ceux-ci entrent en vigueur sachant que parallèlement la Commission européenne a lancé la procédure d'actes délégués, la signature unanime des accords intervenants hors délai légal.

La superposition de deux textes risque d'apporter une certaine confusion en termes d'interprétation des textes. Il conviendra de suivre avec attention les prochaines évolutions.

A noter qu'à mi-juin 2024 la transposition du texte communautaire demeure incomplète pour 50% des Etats-membres. Des procédures pour manquement ont été lancées par la Commission.

- E-IMIC

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 les IMICs présentés en PDF sur un appareil électronique doivent être acceptés dans tout le système carte verte. Le groupe de travail doit encore s'accorder sur une alternative au PDF et la question des QR Codes, tout en intégrant la question de l'assurance frontière.

Le dernier Supervisory Board a décidé de geler pour une période d'un an le rapprochement avec EUCARIS, au regard des enjeux financiers du projet, afin d'identifier d'autres solutions possibles en termes de contrôle, éventuellement par échanges d'informations en temps réel via les centres d'information.

La présidente saisit l'occasion pour rappeler à tous qu'en Section II la carte verte papier demeure obligatoire. Le BCF a été saisi à de nombreuses reprises par des Bureaux de la Section II pour l'informer que des véhicules immatriculés en France sont bloqués à la frontière sans aucun élément papier, et sont en conséquence contraints de souscrire une assurance frontière. De nombreux rappels ont été effectués par le BCF par voie de circulaire, sur le site internet, ainsi que lors de différentes réunions avec les membres.

- **Véhicules autonomes**

Face à la croissance exponentielle des véhicules électriques autonomes, et sous l'impulsion du MIB un groupe de travail au sein du COB a été créé sur la question de la RC Auto, du risque de Hacking et du risque terroriste.

- **Commission circulation internationale**

Outre les questions de veille juridique France et internationale, les sujets majeurs ont entre autres porté sur :

- Une mise à jour de l'interprétation, entre assureurs et FGAO, de la question de la matérialité des preuves
- La mise en place d'un benchmark sur les correspondants/représentants internationaux
- Un état des lieux à la suite de la signature d'une Convention recours avec le Bureau marocain

11

A noter les participations actives et régulières de l'AREDOC et du FGAO à cette instance, sans oublier celle des cabinets de gestion.

7. Résultats de l'autocontrôle 2024

Pour mémoire, l'autocontrôle porte sur la révision de sinistres clos dans l'année survenus en France, les membres du BCF ou cabinet régleurs agissant en qualité de correspondant carte verte de l'assureur étranger responsable du sinistre. Il consiste à vérifier un échantillon de 3% des dossiers clos au cours de l'année précédente avec un minimum de 30 dossiers et un maximum de 80 dossiers, dont un quart de corporels. Il a lieu tous les deux ans.

Une présentation générale statistique est faite concernant l'autocontrôle. Il est mis l'accent sur la nécessité de tenir strictement informé le service contentieux pour les affaires judiciaires, et un rappel est effectué sur la nécessité de rappeler le principe d'autonomie de gestion face à des mandants trop interventionnistes. Les membres sollicités recevront courant juillet un retour détaillé consolidant leurs réponses.

8. Mouvements des sociétés membres

La présidente informe l'assemblée de la validation en Bureau de mars 2024 de l'adhésion de l'assureur norvégien **Protector Forsikring** en régime de LPS. Néanmoins le passeport européen n'a pas encore été obtenu par cette société.

Enfin, elle précise que le conseil d'administration du BCF du 14 décembre 2023 a agréé **AVUS France** en qualité d'organisme spécialisé dans la gestion et le règlement de sinistres pour le compte d'assureurs étrangers.

9. Questions diverses

Absence de question.

10. Date de la prochaine assemblée générale 2025

Vendredi 20 juin de 10:00 à 13:00 – **Présentiel, lieu à déterminer.**